

VILLE DE SAINT-ZOTIQUE

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée, Me Julie Paradis, directrice du greffe et des affaires juridiques de la Ville de Saint-Zotique, que le conseil de la ville a adopté, lors de sa séance ordinaire tenue le 15 octobre 2024 à l'hôtel de ville, le règlement suivant :

- Règlement modifiant le règlement numéro 744 relatif au stationnement – Règlement numéro 744-7

Prenez avis que ces règlements pourront être consultés aux bureaux de l'hôtel de ville situé au 1250, rue Principale à Saint-Zotique pendant les heures normales de bureau. Ils peuvent également être consultés sur le site Internet de la ville à l'adresse suivante : <https://st-zotique.com/affaires-juridiques-tresorerie/#reglements-municipaux>.

Le règlement numéro 744-7 entre en force et en vigueur le jour de la publication.

DONNÉ À SAINT-ZOTIQUE, ce 23 octobre 2024.



Me Julie Paradis, greffière
Directrice du greffe et des affaires juridiques